

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2020

Revue de Presse n°8 du 17 janvier 2020

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{aire} & 2 ^{aire}	6
Articles thématiques	8

AEFE-SORES

RP-SORES-2020-01-17

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«L'édition 2019 de Parcoursup a fait "un sans-faute" selon le comité éthique et scientifique», EDUCPROS, publié le 10/01/2020.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-2019-un-sans-faute-selon-le-comite-ethique-et-scientifique.html>

« [...] La dernière session de Parcoursup a donc été repassée au peigne fin et de nettes améliorations sont à noter. Le CESP félicite les équipes de Parcoursup en soulignant notamment "la mobilisation sept jours sur sept des responsables (...) qui réalisent des prouesses depuis l'instauration de la plate-forme, portés par le sentiment d'œuvrer au bien commun".

Que ce soit au niveau de la transparence des critères de sélection des établissements, des nouvelles informations fournies aux candidats pour les aider à faire leur choix (rang du dernier appelé en 2018, quotas de boursiers, carte interactive...), de la mise en place d'un calendrier plus resserré mais aussi des outils d'aide à la décision comme les points d'étape ou le répondeur automatique, Parcoursup semble avoir répondu aux attentes du comité mais aussi et surtout à celles des principaux concernés : les candidats.

"En termes de priorités, il semble primordial de consolider le dispositif actuel." Tous les regards se tournent donc désormais vers la session en cours voire même la suivante. Et pour cause. Marquée par la réforme du bac, l'année 2021 sera aussi celle du changement pour la plate-forme d'admission. D'après le comité, tous les attendus des formations seront à revoir d'ici la fin de l'année. Avec une mise en garde particulière sur l'utilisation de l'algorithme. La crainte serait en effet que les formations sélectionnent leurs candidats en fonction des spécialités choisies au bac, plutôt qu'en fonction de leurs profils comme le veut la réforme.

Dès l'année prochaine, les établissements pourront également se baser sur de nouveaux critères pour sélectionner leurs futurs étudiants (notes aux épreuves de contrôle continu de première, notes aux épreuves de français et notes aux épreuves de terminale des deux spécialités restantes). [...]

La solution pourrait éventuellement se trouver dans l'anonymisation des candidatures, entreprise dès 2019 : "Même si elle demeure imparfaite, la démarche est à saluer alors que, curieusement, elle n'a eu que peu d'écho. [...] "On sait que les échelles de notation diffèrent sensiblement d'un lycée à l'autre, [ce qui en fait] un argument pour ne pas anonymiser l'établissement d'origine dans les dossiers, quitte à nourrir des suspicions de discriminations territoriales." [...]

Le comité se dit aussi très attentif à la réussite des étudiants puisqu'il s'agit de l'objectif premier de la loi ORE et de Parcoursup. Le rythme imposé par la plate-forme semble être adapté à celui des candidats. Dubitatif sur la nécessité ou non de réintroduire la hiérarchisation de vœux comme cela était le cas sur APB, le CESP s'accorde à dire que les candidats ont bien un temps de réflexion suffisamment long pour faire leurs choix, puisqu'ils peuvent par exemple conserver leurs vœux en attente même après avoir accepté une proposition. Une orientation a priori réfléchie donc, dans le but de "réduire l'échec des étudiants".

L'efficacité de la procédure permet aussi d'améliorer les chances de réussite des candidats. Avec un calendrier resserré, la mise en place d'un surbooking volontaire dans les formations et une meilleure assistance de la part des équipes de Parcoursup, l'attente des candidats s'est avérée moins longue que prévue, les admis ont été plus nombreux qu'en 2018 contrairement aux candidats démissionnaires de la plate-forme.»

«Remise du 2e rapport du Comité éthique et scientifique de la plateforme Parcoursup», MESRI, publié le 09/01/2020.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid148348/remise-du-2e-rapport-du-comite-ethique-et-scientifique-de-la-plateforme-parcoursup.html>

« Le rapport dresse un bilan des évolutions de la plateforme en 2019, en particulier au regard des préconisations qu'il avait formulées l'année passée et selon quatre prismes: la transparence, l'efficacité, l'équité et la sécurité.

Sur l'ensemble des points examinés, ce second rapport rend compte des améliorations qui ont été apportées et ont permis en 2019 que la procédure soit plus rapide, plus efficace et plus juste. [...] »

Télécharger le rapport au format PDF :

[https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/28/9/Rapport_du_CESP_2019_\(janvier_2020\)_1227289.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/28/9/Rapport_du_CESP_2019_(janvier_2020)_1227289.pdf)

Actu | Parcoursup (suite)

«**Parcoursup 2020 : pourquoi certaines écoles ont obtenu des dérogations ?**», **EDUCPROS**, publié le 09/01/2020.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-2020-pourquoi-certaines-ecoles-ont-obtenu-des-derogations.html>

« Si la plupart des formations ont intégré la plate-forme d'admission post-bac, Parcoursup, dès son ouverture en 2018, les autres avaient l'obligation d'y entrer d'ici le 1er janvier 2020, comme le stipule la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants promulguée le 8 mars 2018. L'objectif : faire en sorte que les candidats aient une vision globale de toutes les formations post-bac reconnues par l'Etat via une seule plate-forme.

Cette année, de nouvelles formations font bien leur apparition sur Parcoursup. C'est le cas des écoles de commerce, des instituts de formation dans le domaine social et paramédical ou encore des instituts d'études politiques. À l'inverse, Sciences po Paris et 43 écoles supérieures d'art et de design bénéficient quant à eux de leur propre calendrier et procédure d'admission... au moins jusqu'en 2021.

Parmi les raisons invoquées par les écoles : la préparation d'une nouvelle procédure d'admission en 2021 qui nécessite "un temps de mise en place substantiel" pour Sciences po et un calendrier de Parcoursup trop contraignant pour pouvoir organiser les concours de toutes les écoles supérieures d'art. [...]

Les dérogations accordées à ces écoles ont donc été officialisées à l'automne dernier. Sciences po Paris a conservé sa procédure d'admission : les candidats avaient deux mois pour postuler, entre le 24 octobre 2019 et le 5 janvier 2020. Pour valider leur demande, les candidats devront tout de même s'inscrire sur Parcoursup le 22 janvier. Les réponses d'admission arriveront le 25 juin et non à partir du 19 mai comme c'est le cas pour les autres formations. De leur côté, les écoles supérieures d'art sont présentes sur Parcoursup mais seulement à titre indicatif. Chacune d'entre elles conserve donc ses propres modalités de recrutement.

D'après Sciences po, ce délai supplémentaire est une vraie aubaine. "Cela nous donne le temps nécessaire à l'appréciation des candidatures telle que prévue par cette dernière année de procédure par examen", assure l'institut. Même son de cloche pour les écoles d'art, contentes de laisser plus de liberté à leurs futurs étudiants. [...]

Rien ne semble donc empêcher les écoles d'intégrer Parcoursup en janvier 2021. "À compter de cette date, avec la mise en place de la réforme des admissions qui permettra un calendrier plus resserré de l'étude des candidatures, Sciences po proposera une candidature unique sur Parcoursup, selon l'agenda de la plate-forme." [...]

Actu | Études vétérinaires

«**Une nouvelle voie d'accès complémentaires pour les écoles nationales vétérinaires via Parcoursup pour la rentrée 2021**», **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**, publié le 20/12/2019.

<https://agriculture.gouv.fr/une-nouvelle-voie-daccés-complémentaires-pour-les-ecoles-nationales-veterinaires-parcoursup-pour-la>

« En 2021, les élèves de classe terminale (aujourd'hui en première) qui souhaitent devenir vétérinaire pourront également s'inscrire via Parcoursup dans les écoles nationales vétérinaires (ENV). 160 places seront disponibles selon des modalités d'inscriptions pré-définies (dossier scolaire et entretiens).

Ces 160 étudiants suivront une année de cycle préparatoire intégré d'un an dispensé dans les écoles vétérinaires, ce qui permettra de rapprocher la durée de formation des vétérinaires de la moyenne européenne.

480 étudiants continueront à être recrutés dans les ENV par le concours A (post classe préparatoire), concours B (après 120 ECTS acquis dans un diplôme de licence) et le concours C (après un BTS/BTSA/DUT ou une licence professionnelle).

Ce mode supplémentaire de recrutement post-bac permettra non seulement d'augmenter le nombre de vétérinaires formés pour la pratique rurale, mais offrira aux élèves de terminale ayant de bons résultats scolaires mais pour lesquels la classe préparatoire pourrait être perçue comme un obstacle, la possibilité de postuler directement dans une des quatre écoles nationales vétérinaires. Cette réforme s'inscrit dans la volonté du gouvernement de favoriser l'ouverture sociale et diversifier le recrutement des grandes écoles.»

Actu | Études de santé

«Études de santé: le gouvernement répond aux inquiétudes des présidents de facultés», LE FIGARO, publié le 16/01/2020.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/etudes-de-sante-le-gouvernement-repond-aux-inquietudes-des-presidents-de-facultes_8cf7140e-385d-11ea-b37b-ead2c06608fe/

«Ce jeudi matin dans un café proche des Invalides à Paris, le président de la conférence des doyens de facultés de médecine Jean Sibilia s'est montré rassuré quant à la mise en place de la réforme des études de santé prévue pour septembre prochain. [...]

Pour rappel, l'actuelle Paces sera remplacée dès la rentrée prochaine par deux voies d'accès aux études de médecine. La première s'appellera Parcours spécifique accès santé (Pass) et ressemblera peu ou prou à l'actuelle première année, mais avec la possibilité de poursuivre ensuite ses études en deuxième année dans n'importe quelle spécialité. La seconde sera une licence universitaire appelée Licence option accès santé (LAS) et constituée d'une majeure au choix (droit, gestion, Staps...) et d'une mineure santé. Dans un cas comme dans l'autre, les étudiants pourront choisir de passer deux fois le concours de médecine entre la première, la deuxième et la troisième année.

Lundi 6 janvier dernier, les deux ministres interpellées ont donc répondu, dans une lettre commune que nous nous sommes procurée. «À date, grâce à l'engagement de chacun d'entre vous, la très grande majorité des universités est en mesure de préciser les parcours proposés et les capacités d'accueil disponibles», ont-elles écrit. Et de poursuivre: «les financements [sont de] 16 millions d'euros par an en 2020 et 2021, [puis] 12 millions d'euros annuels.» Soit une légère amélioration par rapport aux 9 millions annuels attendus. [...]

D'après Jean Sibilia, seules quatre facultés de médecine sur 37 n'ont en effet toujours pas précisé les modalités d'accueil de leurs étudiants. «C'est une bonne nouvelle puisqu'autour du 10 décembre, elles étaient une quinzaine...» souffle-t-il. Si certaines proposeront à la carte les deux nouvelles modalités (Pass ou LAS), d'autres, comme l'université de Strasbourg, ne proposeront que des licences option accès santé. Quoiqu'il arrive, toutes -ou presque- devraient être parées pour l'ouverture de la plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup le 22 janvier prochain.»

Actu | Écoles d'ingénieur

«L'accréditation des bachelors : un enjeu majeur pour la CTI», EDUCPROS, publié le 14/01/2020.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/l-accréditation-des-bachelors-un-enjeu-majeur-pour-la-cti.html>

« Ouvrir le grade licence pour les bachelors des écoles d'ingénieurs bientôt une réalité ? C'est la réflexion que mène depuis plusieurs mois la Commission des titres d'ingénieurs. Car en effet, actuellement, les formations bachelors proposées par des écoles d'ingénieurs ne confèrent pas le grade licence, à l'exception du bachelor de l'École Polytechnique. [...]

"Nous sommes dans une phase de définition", confirme Jean-Louis Allard, membre de la CTI et directeur de l'école d'ingénieurs du CESI. La commission a d'ailleurs bien saisi les enjeux : les établissements sont particulièrement demandeurs de la mise en place du programme bachelor grade licence qui est synonyme d'ouverture sociale et d'insertion professionnelle pour les étudiants.

La Commission des titres se montre par ailleurs favorable à la diversification des formations proposées par les écoles d'ingénieurs. "Nous pouvons très bien imaginer un parcours bachelor en apprentissage. Nous voyons fleurir des projets de bachelor, cela va encourager les écoles dans cette voie. Un cercle vertueux va se mettre en place", poursuit Élisabeth Crépon. [...]

La CTI cherche également à valoriser son action à l'étranger. "Actuellement nous candidatonons pour la création d'une agence d'évaluation en Tunisie", annonce la présidente de la CTI qui souhaite ainsi contribuer à la promotion du modèle français de la formation ingénieur.

La Commission a également exprimé sa volonté de renforcer sa collaboration avec le Hcéres (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) afin que son expertise bénéficie à l'évaluation d'autres formations professionnalisantes. Les discussions vont se poursuivre tout au long de l'année.»

Actu | Bac 2021 et enseignement supérieur

«La réforme du bac fait écho à celles de l'université et du DUT», EDUCPROS, publié le 07/01/2020.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/la-reforme-du-bac-fait-echo-a-celles-de-l-universite-et-du-dut.html>

« La réforme du bac n'est qu'une étape de plus dans la transformation, déjà engagée, de l'enseignement supérieur public. C'est en tout cas le point de vue des directeurs d'IUT et des présidents d'université. "Les universités anticipent l'arrivée de nouveaux profils d'étudiants depuis 2017 et la loi orientation et réussite des étudiants (ORE)", rappelle en effet Guillaume Gellé, président de l'université de Reims et de la commission de l'insertion et de la formation professionnelle au sein de la CPU (conférence des présidents d'université).

Selon lui, la réforme du bac est le pendant de la loi ORE, car elle introduit la même dynamique au lycée qu'à la fac : l'individualisation des parcours des élèves. A la CPU, on se dit donc plutôt prêts à accueillir, à partir de 2021, cette nouvelle génération d'étudiants. "Les nouveaux bacheliers seront plus exigeants sur la personnalisation des profils, puisqu'ils y auront déjà goûté", parie Guillaume Gellé. Or, "ce processus est déjà enclenché à l'université, par les dispositifs de remise à niveau et les fameux "oui, si" sur Parcoursup".

Le constat est le même dans les IUT, même si l'ordre des réformes est inversé. Après celle du bac, viendra en effet celle du DUT. Il devrait se dérouler en trois ans à partir de septembre 2021, sous la forme d'un bachelor universitaire de technologie (BUT) ou d'une licence universitaire de technologie (LUT), cela est encore en cours de définition. "La philosophie de la réforme du lycée correspond à la philosophie de la réforme du DUT, de construction individuelle de parcours", résume Laurent Gadessaud, porte-parole de l'Adiut (association des directeurs d'IUT). De fait, "nous sommes très intéressés par les parcours à la carte" que permet désormais le lycée. [...]

Mais la réforme du bac souffre d'un point sensible : "On a des chiffres attestant d'une baisse non négligeable d'inscrits en première STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable). C'est une inquiétude pour nous et on reste attentifs, car il ne faudrait pas que les jeunes qui s'épanouissent pleinement en bac techno et excellent ensuite en IUT arrivent en bac général, où ils pourraient être en difficulté." [...]

Même son de cloche à l'université, qui compte sur Parcoursup et les attendus pour délivrer les informations essentielles aux candidats. Même si dans le cas des licences, non sélectives, les spécialités suivies par les lycéens auront moins d'impact. "Notre logique est de donner de l'information, mais c'est toujours le candidat qui aura le dernier mot", insiste Guillaume Gellé. [...]

Actu | Outils d'aide à l'orientation

«Des tests d'orientation pour les étudiants à prendre avec précaution», LE MONDE, publié le 13/01/2019. (Article complet réservé aux abonnés)

https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/01/13/des-tests-d-orientation-a-prendre-avec-precaution_6025661_4401467.html

« Venue en consultation dans un cabinet d'orientation afin de choisir son master, Evane a passé un test. Cette étudiante francilienne, qui a quitté une école de commerce privée, a dû répondre à une série de questions, permettant d'en savoir plus sur son profil et le métier qui pourrait lui correspondre. « Il s'agissait, notamment, de mises en situations, et je devais préciser si je préférerais travailler au bureau ou bouger », se souvient-elle. Un exercice qui l'a plutôt convaincue. « Artiste », « sociale » et « entreprenante », Evane a obtenu des suggestions de secteurs dans lesquels faire carrière, classés par taux de compatibilité avec sa personnalité. [...]

Cependant, « ce test n'est pas censé conduire à des métiers, il est plus général », avertit Valérie Cohen-Scali, directrice de l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (Inetop). Contrairement à ce que vendent certains coachs ou services gratuits d'orientation en ligne, l'experte estime que des statistiques qui feraient correspondre ces résultats avec des secteurs ou métiers compatibles ne sont pas valables sur le plan scientifique. « L'idée d'un appariement entre les intérêts professionnels et un métier est aujourd'hui contestable, car le monde du travail a évolué. On ne parle plus de métiers mais de fonctions qu'il est possible d'occuper dans de nombreux milieux professionnels », souligne Sylvie Amici, présidente de l'association des conseillers d'orientation-psychologues de l'éducation nationale.

Le problème est que « les adolescents sont friands des tests, car cela répond à leur aspiration, très forte à cette période, d'avoir quelque chose qui leur dit ce qu'ils sont » [...]

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Bac 2021

«Réforme du bac: Blanquer annonce quelques ajustements», LE FIGARO, publié le 06/01/2020.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/reforme-du-bac-blanquer-annonce-quelques-ajustements_f73ece18-3099-11ea-88a0-6d75744ec4f4/

« Moins de textes en français, des groupes de niveau en spécialité maths... Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a annoncé ce lundi 6 janvier quelques aménagements à sa réforme du bac, pour tenir compte des suggestions du comité de suivi, installé fin septembre. [...]

Il annonce ainsi qu'en français, le nombre de textes au programme, dont l'importance suscitait des inquiétudes, sera réduit: les lycéens de première générale étudieront entre 20 et 24 textes au lieu des 24 initialement prévus. Ceux de première technologique entre 13 et 16 textes, contre 16 prévus.

En anglais, «il est apparu que l'enseignement de spécialité était trop tourné vers des débouchés littéraires». En conséquence, les élèves pourront désormais choisir entre «anglais» et «anglais, monde contemporain».

En mathématiques, une des spécialités problématiques par son niveau d'exigence très élevé, «il apparaît que c'est moins le programme qui est en question que l'hétérogénéité du niveau des élèves, et par conséquent des classes», souligne Jean-Michel Blanquer. «C'est pourquoi nous allons travailler à renforcer la constitution des groupes de compétences», écrit-il. [...]

Autre difficulté liée à la réforme du lycée: le traditionnel conseil de classe, complètement chamboulé. Sur ce sujet, le ministre dit vouloir suivre les propositions du comité de suivi: organiser plutôt des «conseils d'enseignement de spécialité» et «proposer aux établissements qui le souhaitent de faire évoluer la fonction de professeur principal» en «professeur référent d'un groupe d'élèves».

Actu | Données et statistiques

«La réussite des élèves : contextes familiaux, sociaux et territoriaux», DEPP, publié en décembre 2019.

<https://www.education.gouv.fr/cid147629/la-reussite-des-eleves-contextes-familiaux-sociaux-et-territoriaux.html>

« Ce numéro de la revue *Éducation & formations* aborde différents éléments de contexte, territorial, familial ou social, qui peuvent influencer sur la réussite des élèves et les parcours.

Après une présentation qui revient sur l'historique des 99 numéros précédents, il est constitué de sept articles. [...] Deux articles se penchent sur les parcours des élèves : l'un questionne l'apport de la mesure de compétences conatives dans le processus d'orientation après la troisième, l'autre présente des résultats récents sur les trajectoires scolaires des enfants d'immigrés. Enfin, le dernier article s'intéresse au rôle spécifique des classes préparatoires dites « de proximité » et à leurs stratégies de recrutement.

- Trajectoires scolaires des enfants d'immigrés jusqu'au baccalauréat : rôle de l'origine et du genre.

[...] Les trajectoires scolaires apparaissent genrées et différenciées selon l'origine. L'avantage scolaire des filles est mis en évidence quelle que soit l'origine, au fil de la scolarité. Les écarts sexués sont d'inégale amplitude selon l'origine. Sont démontrés, par exemple, la réussite des enfants d'origine asiatique, exceptionnelle chez les filles, dès l'école primaire, et a contrario, les difficultés précoces et durables des garçons, notamment d'origine africaine. [...] »

Télécharger la publication au format PDF :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/68/2/depp-2019-EF100-reussite-eleves_1221682.pdf

«L'origine des élèves scolarisés a-t-elle vraiment une influence sur leur succès à l'école ?», FRANCE INTER, publié le 06/01/2019.

<https://www.franceinter.fr/societe/l-origine-des-eleves-scolarises-a-t-elle-vraiment-une-influence-sur-leur-succes-a-l-ecole>

« Être un enfant de parents immigrés, est-ce un critère favorisant ou défavorisant pour réussir à l'école ? Et entre les filles et les garçons, qui réussit le mieux ? Autant de questions posées par une étude sociologique révélée ce lundi matin par le *Figaro*, et qui a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. [...] »

L'étude porte donc sur les résultats de questionnaires réalisés auprès des familles de ce panel, représentant 27 678 élèves suivis entre 2007 et 2016. Le succès au bac, mais aussi le reste du parcours scolaire ainsi que les aspirations des familles pour ces élèves. L'une des grandes variables de l'étude est donc leur "origine migratoire", comprenez, la nationalité et le lieu de naissance de leurs parents : Asie, Turquie, Afrique subsaharienne, Maghreb, Portugal.

Tout d'abord, contrairement à ce qui a parfois été écrit au sujet de cette étude, elle ne met pas face à face les élèves français et les étrangers : elle compare les enfants dont les parents sont Français nés en France à ceux dont les parents sont nés à l'étranger et de nationalité étrangère. La plupart des sujets de l'étude sont donc Français. Quant aux enfants "nés à l'étranger et entrés en France à des âges différents", ils ne sont pas différenciés de ceux nés en France. [...]

Si l'on regarde les premiers résultats, on constate que les enfants de parents venus d'Asie ont plus de succès au bac que les autres (y compris de ceux de parents français) : dans le panel de la DEPP, 89% des enfants d'immigrés venus d'Asie ont eu le bac, contre 80% pour ceux dont les parents sont Français.

Les élèves d'autres origines migratoires ont des résultats moins élevés : 78% pour ceux dont les parents sont Portugais, 73% pour ceux dont les parents sont immigrés d'Afrique subsaharienne, 71% pour les élèves dont les parents sont originaires du Maghreb et 69% pour ceux qui ont des parents turcs. Dans tous les cas, les filles ont plus de réussite que les garçons, même si ces écarts genrés varient selon les origines géographiques des parents. [...]

Lorsqu'on prend ces facteurs en compte, la tendance change : ainsi, à milieu social équivalent, les écarts entre les élèves de différentes origines migratoires se réduisent, voire s'inversent. L'étude impute donc "une bonne partie des écarts de réussite" au poids des origines sociales et du niveau d'éducation des parents, plus qu'à leur simple origine géographique, ainsi qu'à la "ségrégation urbaine". [...] »

Articles thématiques

Actu | Égalité filles garçons

«Françoise Vouillot : "Il va falloir arriver à une réelle mixité égalitaire" dans les filières de formation et dans les métiers», EUROPE 1, publié le 09/01/2020.

<https://www.europe1.fr/emissions/L-interview-de-7h40/francoise-vouillot-il-va-falloir-arriver-a-une-reelle-mixite-egalitaire-dans-les-filières-de-formation-et-dans-les-métiers-3941955>

« À l'occasion des "rencontres pour la lutte contre les féminicides et les violences sexistes" au Conservatoire national des arts et métiers, Matthieu Belliard reçoit Françoise Vouillot, psychologue, enseignante-chercheuse à l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle et spécialiste du genre et de l'orientation scolaire et professionnelle.

Invité(s) : Françoise Vouillot, psychologue, enseignante-chercheuse à l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle et spécialiste du genre et de l'orientation scolaire et professionnelle»

Lien vers l'interview : <https://www.dailymotion.com/embed/video/x7q9prq>

«Orientation : filles et garçons n'ont toujours pas les mêmes ambitions», LE MONDE, publié le 08/01/2019. (Article complet réservé aux abonnés)

https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/01/08/l-orientation-genree-un-horizon-indepassable_6025117_4401467.html

« « Le travail est sexué, les savoirs et les compétences sont sexués, donc l'orientation est sexué. » Simple et lapidaire, l'équation est posée par la psychologue Françoise Vouillot dans un article de 2007 de la revue Travail, genre et société. Elle y décrit « l'impensé du genre » qui caractérise la recherche en psychologie de l'orientation en France, longtemps focalisée sur des déterminismes sociaux dont le genre ne faisait pas partie.

Comme si le constat était immuable, plus de dix ans plus tard, la réforme du lycée vient confirmer l'idée que les filles et les garçons n'affichent pas les mêmes ambitions scolaires. Dans leurs choix d'enseignements de spécialité en classe de 1re, elles sont ultramajoritaires au sein de la tripléte humanités littérature philosophie-langues-sciences économiques et sociales (85 % contre 15 %) tandis que les garçons le sont en mathématiques-numérique-sciences informatiques-physique-chimie (87 % contre 13 %).

La suite est déjà écrite, ou presque : dans l'enseignement supérieur, on compte 28 % de femmes dans les écoles d'ingénieurs alors qu'elles sont 85 % dans les formations paramédicales et sociales. A contrario, à l'université, en 2017-2018, elles représentaient 70 % des étudiants en langues, lettres et sciences humaines. Et si leur part a légèrement progressé dans les formations scientifiques, elles n'étaient que 28 % en sciences fondamentales.

« A chaque carrefour d'orientation, au lycée puis dans l'enseignement supérieur, les études scientifiques perdent des candidates et les genres s'affirment », résume Isabelle Colombari, inspectrice d'académie en charge de l'égalité filles-garçons à Aix-Marseille. Et même s'il existe une mixité dans toutes les professions, il n'y a de parité nulle part.

Pour un grand nombre d'élèves, de parents, d'enseignants et de psychologues de l'éducation nationale, « la division sexué de l'orientation ne pose pas de questions car elle est vue comme l'expression normale des différences de sexe », appuie Françoise Vouillot. [...]